

## Nouvelles du CNRS, section 01

Virginie Bonnaillie-Noël, Yann Brenier

---

Les informations relatives au comité national sont régulièrement mises en ligne sur le site <http://cn.math.cnrs.fr>

### Concours 2010

#### Résultats d'admissibilité

Les résultats que nous mentionnons ici sont des listes d'admissibilité et non d'admission. Les jurys d'admission se déroulent fin juin. Les résultats définitifs du concours ne sont pas connus au moment du bouclage de la *Gazette* mais seront disponibles sur le site du CNRS.

Concours 01/01 : 1 DR1

1. Bahouri Hajer

Concours 01/02 : 9 DR2

1 ex aequo. Funar Louis, Lafforgue Vincent, Urban Éric, Wang Wei Min, 5. Jaligot Éric, 6. Rivoal Tanguy, 7. Favre Charles, 8. Fayad Bassam, 9. Schiffmann Olivier ; 10. Cantat Serge

Concours 01/03 : 2 CR1

1 ex aequo. Helfgott Harald Andres, Oancea Alexandru

Concours 01/04 : 1 CR2 affecté dans un laboratoire relevant de la section 02  
« Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1. Nechita Ion ; 2. Schenck Emmanuel, 3. Raymond Nicolas

Concours 01/05 : 1 CR2 affecté dans un laboratoire relevant de la section 07  
« Sciences et technologies de l'information »

1. Méricot Quentin ; 2. Yu Guoshen, 3. Chapuy Guillaume

Concours 01/06 : 1 CR2 affecté dans un laboratoire relevant de la section 10  
« Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1. Larat Adam ; 2. Goudenège Ludovic

Concours 01/07 : 12 CR2 dont au moins 4 sur des thématiques d'interactions des mathématiques

1 ex aequo. De La Salle Mikaël, Grivaux Julien, Ivanovici Danela Oana, Lacoïn Hubert, Matheus Silva Santos Carlos, Miot Évelyne, Pilloni Vincent, Py Pierre, 9. Véber Amandine, 10. Kassel Fanny, 11. Goudenège Ludovic, 12. Schraen Benjamin ; 13. Théret Marie, 14. Rivière Gabriel, 15. Neuvial Pierre, 16. Burguet David, 17. Lepoutre Thomas, 18. Amiot Claire, 19. Cazanave Christophe, 20. Jouve Guillaume

Les critères pris en compte pour le recrutement ont été définis par la section en début de mandat et sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/critere/section01.htm>

Nous les rappelons ici en fonction du grade pour lequel le candidat postule :

- CR2 : Qualité du travail de recherche
  - Originalité
  - Autonomie
- CR1 : Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
  - Participation à la vie scientifique du laboratoire
- DR2 : Qualité et originalité de la production scientifique
  - Rayonnement national et international
  - Capacité à la direction de recherches
  - Intérêt du programme de recherche dans le cadre du développement du laboratoire d'accueil
  - Ouverture thématique
  - Qualités d'animation et de valorisation
  - Prise de responsabilités
  - Mobilité
- DR1 : Qualité et originalité de la production scientifique
  - Rayonnement national et international
  - Direction de recherches
  - Intérêt du programme de recherches
  - Ouverture thématique
  - Qualités d'animation et de valorisation
  - Prise de responsabilités
  - Mobilité

Le jury d'admissibilité rappelle aux candidats à un poste de chargé de recherche qu'ils ont la possibilité de joindre leurs rapports de thèse dans leur dossier de candidature. Nous rappelons qu'aucun candidat à un poste de chargé de recherche en section 01 ne peut s'attendre à être affecté dans le laboratoire où il a effectué sa thèse. Nous avons constaté cette année peu de variétés et d'originalité dans les propositions d'affectation. Nous encourageons donc les candidats, aussi bien pour les postes de chargés de recherche que de directeurs de recherche, à proposer deux vœux d'affectation dont l'un au moins en province afin de faciliter la répartition géographique des chercheurs CNRS. Peu de candidats à un poste de directeur de recherche ont proposé une mobilité, ce qui est regrettable, même si les candidats ont une dynamique importante dans leur laboratoire actuel. La mobilité est l'affaire de toute la communauté et chacun, à son niveau, est responsable de sa mise en œuvre.

Le programme de recherche est un élément important lors de l'évaluation du dossier. Il permet de déterminer le recul du candidat par rapport à son thème de recherche mais aussi d'apprécier la vision globale du candidat et son insertion dans le laboratoire. Pour les concours de chargé de recherche affecté dans des laboratoires ne relevant pas de la section 01, le programme de recherche permet en outre d'estimer la possibilité d'intégration dans le laboratoire proposé par le candidat. Beaucoup de candidatures sur ces postes n'ont pas été suffisamment préparées :

nous rappelons que pour les postes de chargé de recherche affecté dans un laboratoire relevant d'une autre section que la section 1, les vœux d'affectation doivent être des laboratoires relevant de ladite section. Le projet de recherche doit être construit en conséquence.

Il n'y a pas d'audition pour les postes de directeur de recherche. Pour le concours chargé de recherche, les auditions ont duré 7 minutes pour chaque candidat : 2 minutes de présentation (sans support) et 5 minutes d'entretien avec le jury.

### Parité

La proportion de femmes dans l'enseignement-supérieur et la recherche en mathématiques était de 20,4% en 2005. Au CNRS et pour les mathématiques, elle était de 16% en 2007 et de 14% de 2009. Nous avons recueilli le nombre de candidatures hommes/femmes pour le concours 2010 dans le tableau suivant.

Concours	01/01	01/02	01/03	01/04	01/05	01/06	01/07
Nb postes	1	9	2	1	1	1	12
Nb hommes admis à concourir	10	77	38	50	52	14	156
Nb femmes admises à concourir	3	13	6	3	10	3	37
Proportion de femmes	23%	14,4%	13,6%	5,6%	16,1%	17,6%	19,2%
Nb hommes classés <sup>1</sup>	0/0	8/1	2/0	1/2	1/2	1/1	8/6
Nb femmes classées <sup>1</sup>	1/0	1/0	0/0	0/0	0/0	0/0	4/2

Lors de la réunion des Présidents de sections et de CID du Comité National, le 19 janvier 2010, un projet d'étude sur l'égalité des chances hommes/femmes au CNRS a été présenté. La Direction générale du CNRS, en accord avec le Président de la Conférence des Présidents de Sections, a souhaité que tous les membres de toutes les sections du Comité National participent à l'enquête « L'égalité des chances hommes/femmes au CNRS ». Cette étude se déroulera du 26 avril au 18 juin 2010 en partenariat avec la Mission pour la Place des Femmes au CNRS et l'équipe « Comportement & Contexte » (UMR 6146).

### Délégations

Rappelons tout d'abord que l'attribution des délégations relève de la direction et pas du comité national auquel cette prérogative a été retirée depuis quelques années. Comme l'an dernier, quelques membres de la section ont participé à l'étude des dossiers avec la direction.

Contrairement à ce qu'on pouvait craindre l'an passé (notamment avec la création des chaires), il devrait y avoir en 2010-2011 une très forte augmentation du nombre d'années de délégations (une centaine contre 61 années l'an dernier). Cette augmentation, probablement liée à la création de l'INSMI, va permettre de satisfaire beaucoup de demandes, d'accorder des délégations d'une année entière et quelques renouvellements.

Les informations précisées dans les demandes sont souvent très hétérogènes. En particulier, certains dossiers ne mentionnent ni les services effectués les dernières années, ni les décharges obtenues, ni le motif de la demande.

La direction de l'INSMI fera un bilan des délégations qui circulera par la voie des directeurs d'unité.

<sup>1</sup> (liste principale / complémentaire).

### Primes d'Excellence Scientifique

L'INSMI a attribué 15 PES en 2009 (1 CR1, 3 DR2, 7 DR1 et 4 DRCE). Ces primes ont été attribuées aux titulaires de médailles du CNRS ou de certains prix. Lors de la session d'automne 2009, le comité national avait dénoncé cette méthode d'attribution en votant une motion à ce propos (cf. [http://cn.math.cnrs.fr/Motions/S01\\_A09\\_motionPES.pdf](http://cn.math.cnrs.fr/Motions/S01_A09_motionPES.pdf)) et avait décidé d'ajourner la proposition de noms pour les médailles. Récemment, le président du CNRS a confirmé au président de la CPCN<sup>2</sup> que les médailles de bronze 2010 ne donneront pas lieu à l'attribution d'une prime. Le comité national a donc transmis au directeur de l'INSMI une proposition pour la médaille de bronze. En revanche, il n'a pas transmis de proposition pour la médaille d'argent. La direction de l'INSMI a dû proposer pour le 13 mai un mode de désignation de la commission ad hoc pour la sélection des récipiendaires de la PES, année 2010. À cette date, la section s'était réunie pour la session de printemps. Elle a donc adhéré aux motions votées à la CPCN du 20 avril 2010 :

#### Motion 1.

La CPCN rappelle son hostilité à la logique des PES. Elle préconise que l'impact négatif de cette mesure soit limité par un taux qui permette son attribution au plus grand nombre de chercheurs dont l'activité a été jugée favorablement par leur section. À défaut, elle propose d'attribuer cette prime aux lauréats des concours de recrutement à l'occasion de leur titularisation.

Unanimité : 21 voix.

#### Motion 2.

La CPCN a pris connaissance des modalités d'attribution de la PES prévues par le CNRS pour 2010. Elle s'oppose à la constitution de comités ad hoc et de toute instance d'évaluation parallèle au Comité national. Elle recommande aux membres des sections du Comité national de ne pas participer à ceux qui pourraient être constitués cette année.

Elle refuse que cette attribution soit faite sur la base de prix scientifiques obtenus par ailleurs et demande qu'elle s'appuie exclusivement sur les évaluations individuelles établies par les sections du Comité national.

19 oui, 1 abstention, 1 contre.

### Conseil scientifique de l'INSMI

Les conseils scientifiques d'institut ont été créés en 2009. Ils ont pour mission de conseiller et d'assister par leurs avis et leurs recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut. Chaque conseil scientifique d'institut est composé de douze membres élus et de douze membres nommés par le président après avis du conseil scientifique du centre, comprenant des personnalités étrangères. Les douze membres représentants du personnel de chaque institut seront élus en 2010. Ils se répartissent comme suit :

- 3 membres élus par les personnels relevant du collège A1 (A CNRS)

<sup>2</sup> Conférence des Présidents du Comité National.

- 2 membres élus par les personnels relevant du collège A2 (A autres)
- 2 membres élus par les personnels relevant du collège B1 (B CNRS)
- 2 membres élus par les personnels relevant du collège B2 (B autres)
- 3 membres élus par les personnels relevant du collège C

Les candidatures sont consultables sur le site du CNRS :

[http://www.sg.cnrs.fr/elections/csi/liste\\_candidats/default.htm](http://www.sg.cnrs.fr/elections/csi/liste_candidats/default.htm)

En parallèle, le conseil scientifique du CNRS renouvelle en 2010 ses 11 représentants du personnel. Les deux élections auront lieu en simultané. Le matériel de vote sera expédié à partir du 10 juin 2010, la date limite de réception des votes est fixée au 8 juillet à 9h30 et le dépouillement commencera à cette date.